

<b>Objet</b>	Communiqué de presse
<b>Nature</b>	Modification des tarifs de vente d'eau et d'assainissement
<b>Répondant du Comité</b>	Ernest Cardis Michel Henry
<b>Date</b>	vendredi 28.04.2006
<b>Destinataire</b>	24h, Le Temps, Le Régional, Le Courrier, Le Matin, Radio Chablais, ICI TV

### **Adaptation du prix de vente de l'eau de boisson et de l'assainissement des eaux usées**

Dans le cadre des engagements pris en 2005 auprès du Conseil intercommunal du SIGE et en collaboration avec la Commission des finances, le Comité de direction a décidé de procéder à une analyse du prix de l'adduction d'eau de boisson et de l'assainissement des eaux usées - inchangé depuis 1998 - pour les raisons suivantes:

- Durant les quinze dernières années, les coûts de production de l'eau de boisson ainsi que ceux du traitement des eaux usées n'ont cessé de croître tandis que les recettes correspondantes sont restées stables;
- Le SIGE devra faire face ces prochaines années à des investissements importants dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement;
- Les nouvelles normes imposent une maîtrise stricte de la qualité de l'eau aux distributeurs d'eau, ce qui est source de coûts;
- Dans le contexte actuel des changements climatiques, le SIGE se doit d'adopter une stratégie à long terme assurant la maîtrise des risques induits par ces changements;
- Au point de vue qualitatif, de nouvelles sources de pollution sont apparues ces dernières années. Elles nécessitent des traitements pointus lors de la production d'eau potable mais aussi dans le processus d'épuration des eaux usées.
- La disparition des processus de subventionnement des installations d'eaux usées conduisent à un report de charges sur le prix de vente du produit.
- De nombreux investissements ont été réalisés par le SIGE sans que ceux-ci n'aient été pris en compte dans l'évaluation du prix de vente de l'eau de boisson et l'assainissement des eaux usées.

L'analyse a conduit le Comité de direction à admettre la nécessité d'un ajustement du prix de vente (part variable uniquement) du mètre cube d'eau potable ainsi que du prix de l'assainissement du mètre cube d'eau usée afin de garantir la couverture des charges induites par ces deux activités.

Dans le domaine de la distribution d'eau potable tout d'abord, le coût total du mètre cube d'eau est de Fr.1.49.- pour l'année 2005 et comprend Fr.0.06/m<sup>3</sup> pour les frais techniques et administratifs, Fr.0.23/m<sup>3</sup> pour l'entretien des



Administration, Quai Maria-Belgia 18  
CH - 1800 Vevey

tél. 0848 180 180  
fax 0848 180 181

sources, des ouvrages et la sécurité sanitaire, Fr.0.12/m<sup>3</sup> pour le pompage et la gestion du réseau, Fr.0.78/m<sup>3</sup> pour l'entretien du réseau et Fr 0.30.-/m<sup>3</sup> pour les installations intérieures des abonnés. En comparaison, la valeur médiane en Suisse pour l'année 1999 était de Fr.1.49.-. La recette moyenne est par contre de Fr.1.02.-. La couverture des charges de production d'eau potable n'est donc pas assurée.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées ensuite, le coût total de l'assainissement est de Fr.1.41.- et se décompose en Fr.1.10/m<sup>3</sup> pour le traitement au niveau des STEP, Fr.0.12/m<sup>3</sup> pour l'entretien des collecteurs et Fr.0.19/m<sup>3</sup> pour le traitement des boues. Les recettes correspondantes sont de Fr.1.03.-. A nouveau, la couverture des charges n'est pas assurée.

L'analyse montre que le SIGE a maintenu durant une décennie des prix bas qui doivent impérativement aujourd'hui faire l'objet d'une adaptation d'importance afin de permettre au SIGE d'assurer ses missions. Le Comité de direction du SIGE a décidé de procéder aux augmentations suivantes dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006:

1. Adduction d'eau potable: Fr. 1.30 par m<sup>3</sup> consommé (anciennement Fr. 0.80)
2. Assainissement des eaux usées: Fr. 1.25 par m<sup>3</sup> consommé (anciennement Fr. 0.92)

Le nouveau tarif entrera en vigueur le 1er juillet 2006. Comme la facturation est annuelle et pour éviter une augmentation rétroactive au 1er janvier 2006, la facture finale de l'année 2006 ne comportera qu'une moitié de l'augmentation. Ainsi, les prix seront respectivement de Fr. 1.05 par m<sup>3</sup> pour l'eau de boisson et de Fr. 1.10 par m<sup>3</sup> pour l'assainissement sur l'ensemble de l'année, le plein tarif étant par contre appliqué dès le 1er janvier 2007.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site internet du SIGE ([www.sige.ch](http://www.sige.ch)) ou par téléphone au 0848 180 180.

LE COMITE DE DIRECTION DU SIGE

